



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20122063

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

09 OCT. 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffe

N° d'entreprise : **0475 506 767**

Nom

(en entier) : **ROUGEFORT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue de la Grande Coupure 2,7522 Marquain**

Objet de l'acte : Prolongation des mandats des administrateurs

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE
AU SIEGE SOCIAL LE 26 MAI 2020

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Madame Hélène Parent, Présidente.
Lequel nomme en qualité de secrétaire et scrutateur : Monsieur Henri PARENT

2.Composition de l'assemblée

La liste de présence des associés est présentée au président qui la fait signer par les membres du bureau.

Le président constate que la totalité des parts sociales existantes est représenté.

3. Exposé

4 – Prolongation des mandats des administrateurs

Constatation de la validité de l'assemblée

Les scrutateurs ont examiné cet exposé et l'assemblée a constaté qu'il était exact.

L'assemblée constate qu'elle a été composée valablement et qu'elle est habilitée à délibérer valablement sur l'ordre du jour qu'elle va examiner.

Décisions

4 - L'assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler les mandats des personnes suivantes et cela jusqu'à l'Assemblée Générale du 26 mai 2026 :

Président du Conseil d'administration et administrateur : Hélène Parent

Administrateur Délégué et administrateur :

•Tupungato SCRL, représentée par Hibel SRL, elle-même représentée par Mr. Henri Parent

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président donne lecture du présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

La séance est levée à 10 heures 30.

Hélène PARENT
Présidente

Henri PARENT
Secrétaire et scrutateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).